

INO GUARD 100

Alcalin liquide

**LIQUIDE ALCALIN POUR LE NETTOYAGE DU MATERIEL DE
TRAITE ET DU TANK-A-LAIT**

**IMPORTANT : INO GUARD 100 ne contient pas de chlore. Il
doit être impérativement utilisé en association avec INO
CHLORINE.**

**Ce produit ne peut être utilisé qu'avec les doseurs
GUARDIAN 2 ou SANI-DOSE.**

Ce produit ne peut en aucun cas être dosé manuellement.

Ce produit ne peut pas être utilisé seul.

PRESENTATION

- . Liquide limpide, Jaunâtre
- . pH pur : Non disponible
- . pH à 10 g/l : $12,8 \pm 0,2$
- . Masse volumique à 20°C : $1,418 \pm 0,016 \text{ g/cm}^3$
- . Point de gel : -10 °C

APPLICATION

Mode d'emploi :

APRES LA TRAITE DU MATIN ET DU SOIR:

- Rincer le matériel à l'eau tiède après la traite. Vidanger
- Faire circuler une solution de 0,10% d'INO GUARD 100 avec 0,20% de INO CHLORINE pendant 5 à 10 minutes à 65°C. Vidanger dès que la température est < 43°C (49°C pour les compteurs à lait)
- Rincer avec une solution de 0,05% INO 3X à 40°C pendant 5 minutes de manière à obtenir un pH inférieur à 3,5.
- Vidanger.

AVANT LA TRAITE SUIVANTE (30 mn maximum) :

- Faire circuler pendant 5 mn une solution de rinçage chlorée de 0,20% INO CHLORINE, suivi d'un rinçage à l'eau froide et potable.

DOCUMENTATION TECHNIQUE SUR DEMANDE

* Pour des installations de traite importante (pipeline 3", compteur à lait ou installations > à 2x5 postes) utiliser INO GUARD 100 à 0,15% en association avec 0,20% INO CHLORINE et respecter les consignes de votre installateur.

CONTRÔLE DE LA SOLUTION

- . Prise d'échantillon : 100 ml
- . Indicateur : Phénolphtaléine
- . Réactif(s): HCl N/2 ; Sulfite de sodium pincée
- . Facteur de titrage : $f = 0,063$

*Concentration en % = chute de burette * f*

*Concentration en g/l = chute de burette * f * 10*

CONDITIONNEMENT

Jerrican 22l Jaune 30kg

Tonnelet 60l Bleu foncé 80kg

Fût 120l Noir 170kg

Fût 220l Bleu foncé 300kg

GRV 1000l Couleur naturelle 1400kg

Consulter la fiche de données de sécurité disponible sur INTERNET :

<http://www.hypred.fr>

LEGISLATION

Ce produit est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 concernant les produits utilisés pour le nettoyage des

surfaces pouvant entrer en contact avec des denrées, produits et boissons
pour l'alimentation de l'homme et des animaux.